Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2820251208-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Evolution du tableau des effectifs et des emplois

DEL28_2025_12_08

En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 20

Le huit décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absent excusé : EVANNO Eric.

Pouvoir : Eric EVANNO donne pouvoir à Christian GUÉGAN.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Madame Nadège MARETTE

➲ L'adjointe au Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Ainsi, au regard des besoins des services :

- Ecole de musique,
- Centre Technique Municipal (CTM),
- Direction générale Ressources,

Il est proposé de créer 4 postes permanents à compter du 15/12/2025, dont 3 font l'objet d'une révision des contours des supports de postes actuels afin d'être davantage en

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2820251208-DE

adéquation avec les besoins en recrutement et la pérennisation des agents en poste, et 1 autre fait l'objet d'une réorganisation de service.
D'autre part, en lien avec les mouvements du personnel, il est proposé de supprimer 2 postes vacants.

➲ L'adjointe au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal :

- ✓ De créer/supprimer, au 15/12/2025, 4 postes permanents selon les modalités suivantes :

<table>
<tr><th>Situation actuelle impliquant la suppression du support de poste au 15/12/2025</th><th colspan="2">Nouvelle situation impliquant la recréation du support de poste au 15/12/2025</th></tr>
<tr><th colspan="3">Ecole de musique</th></tr>
<tr><td>Poste non permanent à temps non complet (9.67/20ème) d'Enseignant.e chorale, dumiste et formation musicale ouvert sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</td><td>Poste permanent à temps non complet (9.67/20ème) d'Enseignant.e chorale, dumiste et formation musicale ouvert sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</td><td rowspan="2">En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ce poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 332-8, 5° du Code Général de la Fonction Publique.
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à l'indice brut de la grille indiciaire du cadre d'emplois de référence.</td></tr>
<tr><td>Poste non permanent à temps non complet (5.5/20ème) d' Enseignant.e violon, alto, chœur et musique ancienne ouvert sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</td><td>Poste permanent à temps non complet (5.5/20ème) d'Enseignant.e violon, alto, chœur et musique ancienne ouvert sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</td></tr>
<tr><th colspan="3">Centre Technique Municipal</th></tr>
<tr><td>/</td><td>Poste permanent à temps complet d'Electricien ouvert sur les cadres d'emplois des agents de adjoints techniques et des agents maîtrise territoriaux
(2 cycles de travail :
- d'hiver du 1er/11 au 28/02 à 35h00 hebdomadaires
- d'été du 1er/03 au 31/10 à 39h00 hebdomadaires - emploi de catégorie C)</td><td>En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ce poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 333-14 du Code Général de la Fonction Publique.
Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à l'indice brut des grilles indiciaires des cadre d'emplois de référence.</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2820251208-DE

Situation actuelle	Création d'un nouveau support de poste au 15/12/2025 (dans l'attente de la suppression de poste originel sur avis préalable du prochaine CST)
Direction générale Ressources	
Un poste permanent à temps complet (35/35ème) d'*Agent administratif polyvalent* ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (emploi de catégorie C)	Un poste permanent à temps complet (35/35ème) d'*Agent administratif polyvalent* ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux (emploi de catégorie C et B). En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ce poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée sur le fondement de l'article L. 333 - 14 du Code Général de la Fonction Publique. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C ou B, par référence à l'indice brut de la grille indiciaire des cadres d'emplois de référence.

Il est précisé qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires les emplois précités pourront donc être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée sur le fondement des articles du Code Général de la Fonction Publique précisés plus haut.

✓ De supprimer 2 emplois permanents vacants suivants, à compter du 15/12/2025 :

- Un poste permanent à temps complet d'*Agent technique polyvalent*, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (emploi de catégorie C) et affecté à la Médiathèque,

- Un poste permanent à temps complet de *Médiathécaire en charge du dispositif micro-folie*, ouvert sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (emploi de catégorie C) et affecté à la Médiathèque.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L 131-1 à L 132-14 ;
Vu les décret portants statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL19_2025_09_29 prise dans sa séance du 29 septembre 2025 portant évolution du tableau des effectifs et des emplois ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu dans sa séance du 17 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines – Vie économique – Tourisme – Agriculture en date du 27 novembre 2025 ;

➲ **AUTORISE** les modifications du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, au 15/12/2025.

➲ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601014-20251210-DEL2820251208-DE

➲ **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

Fait à Languidic, le 10 décembre 2025

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)